



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 - BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, **lundi 23 février 2015 à 18 heures 30.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 13 février 2015.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,
par délégation,

Virginie BLAIRON



Les Bourgmestre et Echevins,

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

COMMUNICATIONS DE LA TUTELLE ET AUTRES INFORMATIONS.

Communications de la tutelle.

- Le budget communal pour l'exercice 2015 de la commune de Boussu, voté en séance du Conseil Communal, en date du 24 novembre 2014 est réformé.
- Le SPW décide d'accorder un titre de fonctionnement unique définitif au CPAS de Boussu, sis rue de la Fontaine, 127 à 7301 Boussu autorisant l'exploitation de la maison de repos et de soins « Home Guérin (MR) » sise Rue François Dorzée, 2 à 7300 BOUSSU pour un maximum de 67 personnes âgées sur 2 niveaux selon la répartition suivante :
Nombre de lits MR : 67 dont 32 lits MRS.

Diverses Ratifications de factures.

- Service ordinaire – Voyage scolaire en France du 09 au 17/01/2015. Acceptation de la facture n° 45332324-00001 du 07/01/2015 d'Ethias assistance voyage à l'étranger d'un montant de 952,56€ ;
- Service ordinaire - Acceptation des factures n°186209 et 186210 du 24/12/2014 d'un montant respectif de 1091,21€ et 418,18€ TVAC de la firme DALKIA. ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n°01500017 du 14/01/2015 d'un montant de 625,87€ TVAC du fournisseur Vandaele ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n°39595 du 08/12/2014 d'un montant de 733,33€ TVAC de la société CFA.
- Acceptation des trois factures de la réception des vœux de l'an du 12/01/2015
 - Facture n°50 du 15/01/2015 d'un montant de 217,60€ TVAC de « Boulangerie-Pâtisserie Bosmans ».
 - Facture n°2014401 du 16/01/2015 d'un montant de 310,10€ TVAC de « Ets Lucien Vuylsteke SPRL »
 - Facture n°20150106 du 17/01/2015 d'un montant de 312,20€ TVAC de « Brasserie DESEVEAUX »
- Ratification de la facture n° VFG-07-000381 du 26/01/15 d'un montant de 54,45€ TVAC du fournisseur « SPRL VISUAL CARTES » .

DIRECTION FINANCIÈRE

2. Cotisations et subsides inscrits au budget de l'exercice 2015 - arrêt des modalités d'octroi et de contrôle.
3. Constitution d'Orès Assets SCRL par fusion des 8 Gestionnaires de Réseaux de Distribution de gaz et d'électricité (IEH – IGH – IDEG – INTEREST – INTERLUX – INTERMOSANE – SEDILEC - SIMOGEL).

REGIE FONCIERE

4. Faillite Cimpra sprl – Société Momentanée Cimpra Dour-Immo Nouveau partenaire Dour Immo SA – Ypsoroof SA. - Pour information.

MOBILITE

5. Règlement complémentaire sur le roulage – Création d'un stationnement régi selon la zone bleue pour une durée de 30 minutes sur 10m à l'opposé du n° 34 de la rue de la Fontaine.
6. Règlement complémentaire sur le roulage – Interdiction de stationner le long du n° 68 de la rue de Colfontaine à 7301 Hornu sur une distance de 1,5 mètres à hauteur de l'entrée pédestre.
7. Règlement complémentaire sur le roulage – Interdiction de stationner le long du n° 50 de la rue du Grand Hornu à 7301 Hornu sur une distance de 1,5 mètres à hauteur de l'entrée pédestre.
8. Règlement complémentaire sur le roulage - Attribution d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite - Rue Clarisse n° 74

MARCHES PUBLICS

9. Service extraordinaire – n° de projet : 20150002.2015
Marché public de travaux – Travaux d'aménagement des abords des ateliers communaux Phase II Bis - Approbation de l'avenant 1.
10. Service extraordinaire – n° de projet : 20150025.2015
Marché public de travaux – Restauration des toitures de l'Eglise Saint-Géry
Approbation du projet modifié (2) et détermination du mode de passation du marché
11. Service extraordinaire
Marché public de travaux – Remplacement de 2 portes : porte d'entrée de l'école du Centre de Boussu et porte d'accès PMR de la Maison communale de Boussu – Approbation des conditions et détermination du mode de passation du marché.
12. Service extraordinaire
Marché de travaux - ORES/Eclairage public – Remplacement HG/HP
Approbation de la convention
13. Service ordinaire
Marché public de travaux – Illuminations de fin d'année – Remplacement des câbles d'accrochage des guirlandes - EA2final et décompte des travaux.
14. Marché public de fournitures – Réparation du Tracteur Iseki TG5390 sn000868 : Remplacement du moteur
Décision d'urgence
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

SPORTS

15. Je cours pour ma forme – Printemps 2015.

BIBLIOTHEQUE

16. Demande de reconnaissance de la Bibliothèque communale.

PERSONNEL

17. Crédits insuffisants aux articles 83001/111-02 83001/113-02 83001/118-01 – Année 2014.

HUIS CLOS

1. Désignation d'un agent en qualité de chef de division technique A3 f.f du 01/03/2015 au 31/08/2015 et octroi d'une allocation pour fonctions supérieures (VD).

2. Mise à disposition par le CPAS d'un ouvrier article 60 aux services travaux (SM).
3. Désignation de la Directrice financière f.f du 01/03/2015 au 31/05/2015 (IW).
4. Mise en disponibilité d'un agent pour cause de maladie au 28/01/2015 (FL).
5. Ratification de la désignation de l'Exécutif des Musulmans d'un maître de religion islamique.
6. Ratification des désignations des intérimaires et temporaires.